

<https://www.snetap-fsu.fr/Infirmier-o-es-Pronote-Formation-d-accompagnement-dans-l-emploi-des-personnels.html>



Infirmier•es - Pronote + Formation d'accompagnement dans l'emploi des personnels infirmier-es

- Métiers - Infirmier.ère -
Date de mise en ligne : lundi 29 juin 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



Pronote

Nous sommes toujours en attente d'informations claires concernant l'utilisation de pronote.

Peut-être qu'à l'occasion de la formation prévue dans le cadre de la parution de la nouvelle note de service sur la formation et l'accompagnement des instructions claires à ce sujet seront données. Il est toujours possible de rêver...

En effet, nous avons relancé lors du CSA de l'Enseignement Agricole de la mi-juin à ce sujet et nous n'avons pas eu de réponse, pas d'engagement clairs de la [DGER](#) à donner des instructions et une conduite à tenir sur le suivi des passages.

Cela dit malheureusement beaucoup de l'absence de pilotage de ce sujet d'importance.

Nous n'acceptons pas cette situation et nous ne nous résignons pas !

Publication de la NDS

[La note de service DGER/SDEDC/2026-355 du 25/06/2026](#) portant sur la formation d'accompagnement dans l'emploi des personnels infirmiers affectés en établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle vient d'être publiée.

Quelques informations tirées de la NDS :

- **Public concerné et inscription**

La formation est obligatoire pour les agent-es titulaires nouvellement nommé-es : l'inscription est automatique, vous recevrez une convocation directement sous couvert de votre supérieur-e hiérarchique.

Pour nos collègues contractuel-les, la participation est fortement conseillée dans la limite des places disponibles. L'inscription se fait via :

- [Mon Self Mobile](#)

Sans accès à Mon Self Mobile : [ce formulaire](#)

Pour toute question, contacter l'ENSFEA : appui.fc.ensfea.fr

- Prise en charge financière

L'ensemble des frais de déplacement et d'hébergement est intégralement pris en charge dans le cadre du dispositif.

- Organisation de la formation

La formation est organisée autour de 4 semaines à suivre en intégralité.

L'année de la prise de poste :

- **Semaine 1** en présentiel du 16 au 20 novembre 2026 : La place unique du personnel de santé dans l'établissement à€" aspects réglementaires, administratifs et lien avec les équipes de [EPLEFPA](#)
- **Semaine 2** en présentiel du 22 au 26 mars 2027 : L'écoute à€" détecter, prévenir, orienter, agir
- **Semaine 3** en distanciel (28h) : temps synchrones collectifs et individuels (14h) et travail personnel, répartis sur l'année scolaire
- **Une journée d'appui à la prise de fonction** (entre novembre 2026 et avril 2027) par un coordinateur régional des personnels infirmiers, sur votre site

L'année suivante :

Semaine 4 en présentiel (1er semestre 2028) : La promotion de la santé en lien avec la communauté éducative

Pour les collègues déjà en poste

:

La NDS prévoit également qu'au moins une formation annuelle spécifique aux infirmier-ères sera organisée au niveau régional dans le cadre du Programme Régional de Formation, ainsi que des retours d'expérience en supervision.